

# ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

**Documents supplémentaires pour cet article :**

**Action requise lors de cette réunion — le Conseil de coordination du programme est invité à :**

Voir les projets de points de décision dans les paragraphes ci-dessous :

8. Élit la Namibie comme président, le Thaïlande vice-président et les États-Unis d'Amérique comme rapporteur pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 et approuve la composition de la délégation des ONG du Conseil de coordination du programme.

**Implications financières pour la mise en œuvre des décisions :** aucune

1. Conformément au Modus operandi du Conseil de coordination du programme (paragraphe 22), le Conseil est censé élire parmi ses membres, et les États élus comme membres à compter du 1er janvier 2021, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Le Modus Operandi prévoit que le Conseil de coordination du programme élise l'actuel vice-président, la Namibie, au poste de président pour un mandat commençant le 1er janvier 2021. Cette réunion du Conseil de coordination du programme doit également élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2021.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de coordination du programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi qui stipule que : " *»Les membres du bureau seront élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable «.*
4. Conformément aux dispositions du Modus Operandi, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Conseil, étant donné qu'ils seront membres du Conseil à partir du 1er janvier 2021 :

- |                                    |                           |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1. Biélorussie                     | 12. Japon                 |
| 2. Brésil                          | 13. Kenya                 |
| 3. Cameroun                        | 14. Liberia               |
| 4. Canada                          | 15. Luxembourg            |
| 5. Chine                           | 16. Namibie               |
| 6. Danemark                        | 17. Fédération de Russie  |
| 7. El Salvador                     | 18. Suisse                |
| 8. France                          | 19. Thaïlande             |
| 9. Guyana                          | 20. Tunisie               |
| 10. Inde                           | 21. Royaume-Uni           |
| 11. Iran (République islamique d') | 22. États-Unis d'Amérique |

5. Conformément au Modus Operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu en tant que dirigeant. Le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt pour le poste de vice-président de Thaïlande le 17 décembre 2020. Le Secrétariat a également reçu une telle déclaration d'intérêt des États-Unis d'Amérique le 20 novembre 2020 pour le poste de rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :  
  
*« b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui souhaitent participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuverait officiellement la nomination de ces organisations ; »*

#### 7. Résumé du processus d'élection des ONG

Le dispositif de communication et de consultation (CCF), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, responsabilité et recrutement (OAR) de la délégation des ONG, gère le processus annuel de recrutement des délégués entrants pour combler les postes vacants des délégués sortants. Le processus de sélection est le suivant :

## **1. Détermination des postes vacants**

Pour 2020, un délégué d'ONG sortant (Asie-Pacifique) a terminé sa troisième année, tandis que deux délégués se sont portés volontaires pour terminer leur mandat de deux ans et ne pas demander de prolongation pour une troisième année (Amérique du Nord et Afrique). Suite à ce processus, la délégation a confirmé un total de trois postes vacants pour servir le mandat de 2021 à 2022.

## **2. Appel à candidatures**

Un appel à candidatures a été largement diffusé du 25 août au 25 septembre. Le CCF a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès aux documents de la délégation des ONG, tels que le *mandat de la délégation des ONG au CCP et la vision, la mission, les principes et le code de conduite de la délégation des ONG au CCP*.

L'appel pour l'Afrique s'est terminé à la date limite, tandis que l'appel pour l'Asie-Pacifique et l'Amérique du Nord a été prolongé jusqu'au 16 octobre.

Le CCF a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion électronique de la société civile mondiale de la délégation des ONG, du site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. L'appel a été repris dans diverses listes de diffusion électroniques de la société civile et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles qui sont affiliées aux délégations des ONG. Au total, 21 candidatures ont été reçues des trois régions (15 d'Afrique, 3 d'Amérique du Nord et 3 d'Asie-Pacifique).

## **3. Évaluation de l'éligibilité**

Des demandes ont été reçues pour les trois régions et leur éligibilité a été évaluée par le CCF. Il s'agissait de vérifier le formulaire de demande et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de soutien, la déclaration organisationnelle et la déclaration personnelle, étaient joints au formulaire de demande. L'évaluation a également consisté à vérifier les informations sur le profil des candidats, notamment leur résidence et leur lieu de travail, afin qu'ils puissent être qualifiés dans la région où ils ont postulé.

## **4. Évaluation et présélection des candidats**

Du 17 au 23 octobre, les délégués des ONG ont entrepris un processus de présélection par le biais d'un Survey Monkey afin de permettre aux délégués de noter chaque candidat en fonction des questions de l'enquête. Cet instrument d'enquête a été examiné par l'OARWG avant d'être administré. Le CCF a ensuite rassemblé toutes les notes et a soumis les résultats au OARWG, qui a ensuite choisi les délégués présélectionnés, quatre d'Afrique, trois d'Amérique du Nord et deux d'Asie-Pacifique, à interviewer. La délégation au complet s'est ensuite réunie pour confirmer la liste restreinte et approuver le déroulement des entretiens.

## **5. Entretiens téléphoniques**

Pendant que le processus de sélection était en cours, l'OAR et le CCF ont constitué les jurys d'entretien. Un jury d'entretien est composé d'un délégué de la région pour laquelle le

recrutement est effectué, d'un délégué d'une autre région et d'un représentant externe du CS de la région, qui participera à tous les entretiens téléphoniques avec les candidats présélectionnés dans la région respective.

Le CCF, en collaboration avec l'OARWG, a revu les questions afin de les rationaliser pour les faire correspondre à un entretien d'une heure. Les entretiens ont été programmés du 11 au 13 novembre. Les groupes ont délibéré immédiatement après les entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat recommandé. Il a également été demandé aux membres externes du CS de soumettre leurs recommandations par écrit au CCF dans le cadre de la documentation. Le 16 novembre, la délégation au complet s'est réunie pour procéder à la sélection du nouveau délégué sur la base des recommandations du panel et des délibérations ultérieures. Un consensus a été atteint sur la sélection des nouveaux délégués en tenant compte de l'équilibre général et de la parité au sein de la délégation en termes de représentation sous-régionale, de sexe, d'âge et de population clé, ainsi que des aptitudes, des compétences et de l'expertise qu'ils apporteront à la délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil de coordination du programme d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG du Conseil de coordination du programme pour 2021 comme suit :

#### **Asie Pacifique**

Forum indien des consommateurs de drogues, représenté par Charanjit Sharma

#### **Amérique du Nord**

Comité pour un traitement accessible du SIDA, représenté par Maureen Owino

#### **Afrique**

Initiative pour le développement et le soutien des petites filles africaines représenté par Iwatutu Joyce Adewole

Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :

1. Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/SIDA et peut démontrer qu'il comprend les questions clés. Les questions clés peuvent comprendre les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien du VIH, le genre et la sexualité, les espaces et l'engagement de la société civile, les SDG, etc.
2. Le candidat doit faire preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en matière de travail avec ou de représentation des populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
3. Le candidat fait preuve de compétences de communication claires et d'une expérience de défense des intérêts en anglais, ainsi que d'une capacité à travailler aux niveaux régional et international, notamment au sein de conseils d'administration mondiaux, de délégations de la société civile, etc. Cela inclut des compétences en rédaction, des

présentations, des rôles de conférencier, et une expérience antérieure en diplomatie et en négociation, y compris le travail dans des équipes culturellement diverses.

4. Le candidat démontre une capacité évidente à analyser la politique et à fournir une contribution substantielle sur les documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
5. Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, ses liens avec celle-ci et sa capacité à la représenter. Cela inclut une expérience de travail dans la région, des liens avec des ONG locales et régionales, le rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter de manière adéquate les groupes régionaux.
6. Le candidat possède les compétences, les outils et la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG. Cela implique de disposer d'un solide soutien organisationnel, notamment l'accès aux moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.
7. L'organisation candidate fait preuve d'un programme VIH et d'un travail de plaidoyer crédibles, d'un travail de proximité et de connexions avec les populations clés de la région et d'une capacité à fournir un soutien au candidat désigné. Cela comprend des antécédents d'engagement dans des actions de sensibilisation régionales et/ou mondiales avec les États membres et les agences des Nations unies, une sensibilisation active et des partenariats avec ou une représentation des réseaux régionaux et/ou mondiaux de populations clés, une facilité à permettre l'engagement des groupes d'intérêt et une capacité à fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à leur candidat.
8. Le Conseil de coordination du programme est invité à élire les membres du bureau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et à approuver la composition de la délégation des ONG du CCP.

*[Fin du document]*